



07.11.2003 - 16:27 Uhr

## PD: Programme dallégement 2003, divergences La Commission du Conseil des Etats préserve lessentiel des économies

(ots) - Le programme dallégement 2003 a un impact important sur le budget 2004. En laffaiblissant, on alourdit le déficit du budget, lequel est déjà à la limite des exigences du frein constitutionnel à lendettement. Dans cette perspective, la Commission du Conseil des Etats a maintenu presque entièrement le volume des allégements proposés dans le programme.

La Commission spéciale du Conseil des Etats devait examiner quelque 14 divergences restant dans le programme dallégement du budget de la Confédération pour 2003 (03.047 én) à la suite des délibérations menées par les deux Conseils durant la session dautomne. La Commission a maintenu 8 divergences, principalement en raison de leur portée financière. Par contre, elle proposera à son conseil de se rallier au Conseil national sur les quatre divergences suivantes :

- Loi sur lorganisation du Gouvernement et de lAdministration : larticle 46a (nouveau), deuxième alinéa, donnant compétence discrétionnaire au Conseil fédéral de lever des émoluments, est biffé.
- Loi sur lAVS : la proposition du Conseil fédéral est biffée, lindice mixte est maintenu tel quil existe dans le droit en vigueur.
- Loi fédérale sur la radio et la télévision : le nouvel article 55, alinéa 2bis, par lequel le Conseil fédéral a compétence de donner des directives à la SSR, est biffé.
- Loi fédérale sur lAVS et loi fédérale sur lAI : les dispositions relatives aux parts des recettes de la TVA sont biffées.

Enfin, sur deux points, la Commission spéciale propose des solutions de compromis en vue déliminer les divergences. Cest ainsi que dans le domaine de lasile et des réfugiés, elle propose de compléter larticle 44f (nouveau) de la LSEE, afin de préciser la manière dont le Conseil fédéral assume les frais daide durgence aux requérants dasile astreints à quitter le pays. Dans le domaine de lagriculture, la Commission a diminué les allégements décidés par son Conseil, afin de se rapprocher de ceux décidés par le Conseil national.

La Commission a siégé le 7 novembre 2003 à Berne, sous la présidence du Conseiller au Etats Hansheiri Inderkum (PDC/UR), en présence de la Conseillère fédérale Ruth Metzler, Cheffe du Département fédérale de justice et police, et du Conseiller fédéral Kaspar Villiger, Chef du Département fédéral des finances.

Berne, le 7 novembre 2003 Services du Parlement

Renseignement:

- Hansheiri Inderkum, Président, 041 / 870 51 77
- Christian Ayer, Secrétaire, 079 / 277 46 64